

**CONVENTION ENTRE  
LE SDIS DU JURA ET LE CENTRE HOSPITALIER L. JAILLON DE SAINT-CLAUDE**

**ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet la **fourniture de repas** par le Centre Hospitalier de Saint-Claude, pour les personnels du SDIS en formation.

**ARTICLE 2 – DUREE**

La présente convention est conclue pour l'année 2023.

Les dates devront être communiquées par le SDIS, à la cuisine du Centre Hospitalier :

- **par écrit**, au moins 10 jours avant la prise des repas pour les personnels en formation
- **par téléphone**, 24H avant la prise des repas pour les personnels en mission

**ARTICLE 3 – DETERMINATION DE LA PRESTATION DU CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-CLAUDE**

Les repas du midi seront pris au self du centre hospitalier **à 12H précises du lundi au samedi**.

Les repas du soir seront pris au self du centre hospitalier **à 18H45 précises du lundi au vendredi**.

Les repas du soir et du samedi sont préparés sous forme de plateau en barquette individuelle à réchauffer au micro-ondes (assiette à disposition au self)

**La personne responsable de la formation devra informer la cuisine du centre hospitalier 24H avant de l'effectif exact en téléphonant au 03.84.41.33.17**

La personne responsable de l'encadrement devra signer chaque jour au self une feuille indiquant le nombre de personnes.

**ARTICLE 4 – MODALITES D'EXECUTION**

**Nombre de repas :**

Le nombre de repas maximum est fixé comme suit :

- 16 maxi / jour/service

**Composition des repas :**

- Les repas sont composés de :
- 1 entrée
  - 1 viande / légumes
  - 1 fromage
  - 1 dessert
  - 1 café

## **ARTICLE 5 – COUT DE LA PRESTATION**

Le prix fixé est de **7.65 €** pour 2023. **Ce tarif est harmonisé pour l'ensemble des prestataires extérieurs.**

Les factures seront établies à la fin de chaque mois par le Centre hospitalier de Saint-Claude et seront adressées à :

SDIS du Jura

Service Formation

18, avenue Edgar Faure

BP 844

MONTMOROT

39008 LONS-LE-SAUNIER

Fait à Saint-Claude, le

Le Directeur,

Guillaume DUCOLOMB

Le Président du Conseil d'Administration

du SDIS 39,

Clément PERNOT